

[Texte]

the resource potential of Canada, but as a means to developing local economy and, in particular, contributing towards the effective occupation of these vast and relatively uninhabited regions.

This view was confirmed in an independent study undertaken by the Department in 1961 by Dr. David Quirin. He, in particular, not only pointed to the need to encourage exploration but to the need to forego immediate short-term and what would be relatively small revenues in the interest of achieving oil production at a cost that would be competitive throughout the world. He pointed out very clearly that northern oil markets would, in the main, have to be international and in order to be able to compete in these markets northern oil could not afford to pay the government premiums that the higher prices prevailing within the protected North American market allow. However, there is no doubt that there is no situation static and that the northern oil situation is at the moment undergoing its most active period of change to date.

The Department has had the current disposal policies under review for some time now and intends to refrain from making any more rights available by permit sale until this review has been completed and any changes thought desirable have been implemented.

At this point, Mr. Chairman, we could proceed in one or two ways as the Committee may desire. Either my colleagues and I could answer questions from the Committee or we could ask Mr. A. D. Hunt to review in some detail the present disposition methods and policy thinking which led to this adoption. I believe we would cover the subject quite effectively using either method and we are, therefore, at the disposal of the Committee. Thank you.

**The Chairman:** Mr. St. Pierre, you have indicated you have some questions.

**Mr. St. Pierre:** I would first like to hear from Mr. Hunt, Mr. Chairman, if I may suggest that, and perhaps he will review it in more detail.

**Mr. A. D. Hunt (Director, Northern Economic Development Branch, (Economic Development), Department of Indian Affairs and Northern Development):** Thank you, Mr. Chairman. The regulations which are presently in force, which provide for the disposal of oil and gas rights, were developed roughly a decade ago and I think it might be useful to review the situation at that time.

[Interprétation]

comme le moyen d'accroître le potentiel de ressources du Canada, mais aussi comme un moyen de développer l'économie locale et en particulier, de contribuer au peuplement des vastes régions pratiquement désertes.

C'est ce que confirmait une étude indépendante faite par le ministère en 1961, par David Quirin. Il n'a pas seulement insisté sur le besoin d'encourager l'exploration, mais aussi sur la nécessité d'oublier le profit immédiat et ce qui seraient des revenus très faibles pour encourager la production de pétrole à un prix compétitif sur le marché mondial. Il fit savoir très clairement que les marchés pétroliers du nord devraient être internationaux, de façon à pouvoir être compétitifs à l'extérieur. Le pétrole du nord ne pourrait supporter les impositions gouvernementales que permettent les plus hauts prix du marché intérieur protégé de l'Amérique du Nord. Cependant, aucune situation n'est fixe et l'industrie pétrolière du nord est dans une situation où elle subit les changements les plus rapides.

La politique du ministère est actuellement à l'étude et celui-ci a l'intention de n'attribuer aucun droit par vente de permis avant que les résultats de l'étude ne soient connus et que les changements souhaitables n'aient été faits.

A ce stade, monsieur le président, nous pouvons procéder de deux façons, selon ce que désire le Comité. Mes collègues ou moi-même pourront répondre aux questions de messieurs les députés et nous pourrions demander à M. A. D. Hunt de nous donner des détails sur les dispositions actuelles et sur la politique qui a conduit à cette adoption. Je pense que nous pouvons couvrir effectivement le sujet en utilisant l'une ou l'autre des méthodes et nous sommes, en conséquence, à la disposition du Comité. Merci.

**Le président:** M. St. Pierre, vous avez indiqué que vous aviez quelques questions.

**M. St-Pierre:** Monsieur le président, je préférerais d'abord entendre M. Hunt, peut-être nous donnerait-il plus de détails.

**M. A. D. Hunt (Directeur, Direction du développement économique du Nord, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Merci, monsieur le président. Les règlements actuellement en application qui autorisent l'attribution des droits d'exploitation du pétrole et du gaz ont été édictés il y a environ dix ans et je pense qu'il pourrait être utile de revoir la situation.